

15 juil 2022 -19:14

Appartient à Conseil des ministres du 15 juillet 2022

Covid-19 : intervention fédérale pour les hôpitaux

Sur proposition du ministre de la Santé publique Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal prolongeant les diverses indemnités financières accordées aux hôpitaux.

Le projet d'arrêté royal modifie l'arrêté royal du 30 octobre 2020 qui détermine les interventions Covid-19 accordées aux hôpitaux et aux prestataires de soins de santé recevant des honoraires qui ont assuré ou sont restés disponibles pour la réservation obligatoire de la capacité de lits pour les patients Covid-19.

Le projet d'arrêté royal prévoit la prolongation, jusqu'à fin mars 2022, de certains forfaits de frais supplémentaires (les forfaits Covid-19 et le forfait à l'échelle de l'hôpital) et du forfait de disponibilité, et prévoit les modalités nécessaires pour la distribution interne et les règlements avec les paiements anticipés.

Le projet d'arrêté royal est transmis pour avis au Conseil d'État.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 30 octobre 2020 fixant les modalités d'octroi d'une intervention financière fédérale exceptionnelle aux hôpitaux dans le cadre de l'épidémie de coronavirus Covid-19

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

France Dammel
Porte-parole (FR)
+32 494 50 88 98
france.dammel@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Jan Eyckmans
Porte-parole (NL)
+32 495 25 47 24
jan.eyckmans@vandenbroucke.fed.be